



## ARRETE

**ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION** à Monsieur CARMONT Christopher à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à l'occasion de la Fête Nationale 2023, qui se tiendra au Parc départementale du Plateau à Champigny-sur-Marne le jeudi 13 juillet 2023.

**ARTICLE 2 : INDIQUE** que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

**ARTICLE 3 : DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne,
- Monsieur CARMONT Christopher gérant RHL de la Caserne des Sapeurs-pompiers

Fait à Champigny-sur-Marne, le **02 JUIN 2023**



Monsieur Laurent JEANNE  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*